

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 octobre 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, M. MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, M. GIRAUD Patrice, M. LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, LASCIOUVE Jean-Claude, M. GOUYON Gilles, Mme COMBEMOREL Sophie, M. BERAUD Christophe, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GRENAT Claude

Mr MOURLON Gérard a été élu secrétaire.

Absents excusés : Mme BARBECOT Annie, M. DESAUNOIS Laurent, Mme BAGNAUD Marie-Claude

MAITRISE OUVRAGE TRAVAUX CONNEXES

Concernant le projet de travaux connexes,

Monsieur le Maire, chargé de l'ouverture et de l'examen des plis rappelle la procédure de mise en concurrence qui a été faite :

Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) :

- Avis d'information par voie de presse,
- Date limite de remise des offres le 9 septembre 2017 à 12 h,
- Nous avons reçu les offres suivantes :

- GEOVAL : 77 956.97 € HT

- Cabinet Bisio : 74 899.83 € HT

La commission d'Appel d'Offre a déterminé en faveur des offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères de pondération suivants :

- Prix (60%)
- Mémoire Technique (30%)
- Délais (10%)

Monsieur le Maire propose d'attribuer la maîtrise d'ouvrage au cabinet BISIO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

BOURSE AUX ARBRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous devons réfléchir à une méthode concernant la mise en place de la Bourse aux arbres.

Monsieur le Maire propose que chaque conseiller organise son secteur.

Quelques conseillers ne souhaitent pas trop s'investir dans ce travail, monsieur le maire rappelle que comme pour toute la procédure de remembrement nous devons être le plus juste possible, montrer l'exemple, toujours travailler dans l'intérêt général. Monsieur le maire rappelle que la bourse aux arbres doit être faite, c'est un argument important pour notre demande de subvention européenne. Cependant aucun accord n'est trouvé au sein du conseil.

Mme GIRAUDET Stéphanie propose que nous fassions appel à une école forestière ou un projet collectif pour la main d'œuvre et de la technicité.

Monsieur le Maire propose de recontacter la Mission Haie afin de revoir les modalités, et de contacter des lycées forestiers pour aborder ce sujet avec eux.

DETR

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la demande de dépôt de dossier DETR est arrivée, nous devons réfléchir à la programmation nous souhaitons pour 2018.

Ce dossier doit parvenir complet à la S.Préfecture avant le 15 décembre 2017.

Il est proposé de déposer par l'intermédiaire du SIV de Menat un dossier pour la voirie, la base sera les prévisions 2018.

Pour rappel:

Bilan Salle des Fêtes 2^{ème} tranche

Travaux prévus

Les travaux prévus lors de la 2^{ème} tranche concernent une extension de la salle des fêtes, l'installation de sanitaires PMR, la création d'un bar et d'un auvent, l'aménagement de l'accès principal avec une place de stationnement PMR, la reprise de la toiture, le désamiantage et l'isolation et la reprise des finitions intérieures.

Plan de financement

Le coût prévisionnel est le suivant :

Travaux d'aménagement : 222 033.00 € HT
 Architecte : 19 983.00 € HT
 Appel d'offre / imprévus / divers : 22 203.00 € HT

Total H.T : 264 219.00 € HT

Participation de la Commune	52 845€
TOTAL	264 219€
Taux de subvention	79.999%

DETR	79 265 €
Région Auvergne Rhône Alpes	50 000€
FSIL	66 054 €
Département FIC	16 055 €

Participation de la Commune	52 845€
TOTAL	264 219€

FIC 2018

Monsieur le maire rappelle que le montant subventionnable dans le cadre du FIC 2016/2018 est de 390 000€ répartis de la manière suivante :

- 295 300.87 en voirie et
- 94 690.13 pour la salle polyvalente.

Coût total des travaux sur les 3 ans selon le devis initial : 295 300.87€

- En 2016, les travaux ont été réalisés à La Carte, La Mothe, Visignol, Les Barsses, Bargheon, Le Suchet et Gandichoux.

Montants totaux	Subvention du FIC	Contribution de la Mairie
89 178 €	26 539 €	62 639 €

La Mairie a payé cette somme le 23 janvier 2017.

- En 2017, les travaux ont été réalisés au Vernadel et à Lasciouve.

Montants totaux	Montant payé	Subvention du FIC	Contribution de la Mairie
61 991 €	34 063 €	10 049 €	24 014 €
	27 928 €	8 239	19 689 €

La 1^{ère} contribution de la Mairie de 24 014 Euros a été payée le 15 septembre 2017.

La deuxième contribution d'un montant de 19 696 Euros arrivera prochainement.

- En 2018, les travaux à réaliser concernent Villemaine, Retailat, Le Bladeix, l'allée piétonne, la rue du Bourg et la rue de l'Église pour un montant de 178 607.27 €.

Reste subventionnable = 295 300.87 - (89 178 + 61 991)
= 144 131.87 €

Il manque donc 34 475,40 € (178 607.27 – 144 131.87 = 34 475,40) non subventionnés dus aux parties de la carte et du Vernadel non prévues.

Monsieur le Maire précise que pour 2018, nous avons trois solutions, suivant le budget également :

- Faire sans être subventionné,
- Avoir le droit de repositionner les 11 000 euros de subvention salle des fêtes sur de la voirie, ce qui correspondrait à 37 000 euros de travaux environ,
- Essayer de faire rentrer les travaux dans le montant sûr d'être subventionné, travailler avec le SIV et leur sous-traitant et définir et prendre des positions sur ce qu'il est possible de faire ou non.

M Gouyon G propose que nous repoussions la partie « route des fades » qui ne lui semble pas prioritaire.

M le maire rappelle que c'est une demande ancienne des habitants du lotissement et que d'avoir un accès correct à celui-ci donne une meilleure image de ce que nous proposons d'une part à ceux qui ont déjà construit, d'autre part à ceux qui seraient intéressés par les lots restant. Cela fait partie de la politique d'accueil des nouveaux habitants indispensables à notre commune. Il est d'autre part difficile de faire des travaux non prévus (une partie de la carte et du vernadel) pour après repousser ceux initialement prévus par la commission.

Une fois la réponse de la DETR nous reprendrons cette question.

La commission voirie devra essayer de trouver une solution moins onéreuse pour cette partie route des fades et pour la rue derrière l'église.

RAPPORT CLECT

Le Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies qui prévoit que « la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de Saint Eloy avec extension aux communes de Servant, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy n° 2A du 7 mars 2017 créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le rapport de la CLECT en date du 18 septembre 2017 joint en annexe,

Considérant que ce rapport doit donc être approuvé par notre conseil municipal,

PROPOSE au Conseil Municipal :

- d'adopter le rapport de la CLECT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport de la CLECT,

- autorise le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier,

- charge le Maire de l'exécution et de la publication de ces décisions.

DELEGATION SIGNATURE

Monsieur le maire rappelle au Conseil que lors du Conseil Municipal du 16 mars 2008, il avait été accordé certaines délégations de fonctions à Madame ZABA Nadia conformément à l'article L.2122-19 du CGCT qui prévoit que « Le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

1° Au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ;

2° Au directeur général et au directeur des services techniques ;

3° **Aux responsables de services communaux.** »

L'article L.2122-19 du CGCT ne pose pas de conditions quant au statut du personnel bénéficiaire de la délégation de signature du maire. En l'absence de précision, il importe donc peu que l'agent soit fonctionnaire ou non titulaire.

L'agent contractuel occupant temporairement les fonctions de secrétaire de mairie peut donc se voir confier une délégation de signature en vertu de l'article L.2122-19 du CGCT.

Suite au départ de Mme Nadia ZABA, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner délégation à Madame Laëtitia BURDZINSKA et Madame Mélissa TOURON, sous surveillance et responsabilité de Monsieur le Maire, pour :

- Réceptionner des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants « naturels », déclaration parentale, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation

- Procéder aux transcriptions et mentions en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil

- Procéder à la certification matérielle et conforme de pièces et documents présentés à cet effet

- Délivrer toute copie, extrait et bulletin d'Etat civil prévu par la loi, y compris tout extrait figurant sur au livret de famille.
- Vérifier des données de l'état civil fournies par l'usager, auprès des officiers de l'état civil dépositaires de ces actes
- Réceptionner les courriers administratifs et les colis adressés à Monsieur le Maire ou à la mairie
- Signer les courriers recommandés
- Expédier les courriers courants ainsi que les recommandés
- Signer les bons de livraison des différentes entreprises

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur de Maire.

TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite augmenter le prix des repas servis par la cantine scolaire pour l'année 2017/2018. Il propose une augmentation de 2%, soit :

- Repas enfant : **2.45 €** * repas adulte : **5.60 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation sur le prix du repas enfant et adulte.

Nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2017/2018

- Repas enfant : **2.45 €**
- Repas adulte : **5.60 €**

LOCATION COPIEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement, nous avons un copieur noir et blanc en location et une petite imprimante couleur pour certains besoins (menus repas commune, invitations cérémonies...).

Cette imprimante n'est pas de bonne qualité et les cartouches d'encre couleur reviennent assez cher.

Il serait peut-être nécessaire de changer la location du copieur noir et blanc pour un copieur couleur.

Nous avons fait faire des devis par TOSHIBA (actuel fournisseur) et DACTYL BURO (celui de la Communauté de communes).

Tableau récapitulatif des devis pour le photocopieur Couleur

	Achat de cartouche	Nbr de copie / min	Coût par copie N/B	Coût par copie Couleur	Location	Maintenance	Coût total / mois
Imprimante couleur	20,00 € par cartouche (4 couleurs, 1 cartouche par couleur) (2 fois par an environ)						
Actuel Toshiba E-STUDIO 256		20	0,0076 €		43,00 €	49,48 €	92,48 €
Information tarif comcom)		25	0,0045 €	0,0450 €	162,77 €	20,00 €	182,77 €
Couleur 2505		25	0,0045 €	0,0450 €	163,00 €	29,30 €	192,30 €
Toshiba E-STUDIO 2000		20	0,0045 €	0,045 €	90,00 €	32,55 €	122,55 €
Dactyl Buro		22	0,0040 €	0,0400 €	58,33 €	Estimation 106€ / mois	162,33 €

	DACTYLO BUREAU		TOSHIBA	
6500 copies N/B par mois	0,004€/copie	26,00 €	0,0045€/copie	29,25 €
1000 copies couleur par mois	0,04€/copie	40,00 €	0,045€/copie	45,00 €

La maintenance comprend : achat de cartouche, réparation, entretien, déplacements, main d'œuvre...

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'offre de Toshiba E STUDIO 2000.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le maire rappelle au Conseil que, suite à la volonté de l'état de réduire les emplois aidés, le contrat de Mlle GILBERT Julie, qui avait été embauchée en CUI le 25 Août 2016 pour un an, n'avait pas pu être renouvelé le 25 Aout 2017.

Il nous a finalement été accordé le renouvellement courant du mois de septembre, mais Mlle GILBERT avait trouvé un autre emploi entre temps.

Une annonce a été déposée sur pôle emploi en vue de son remplacement.

Suite à celle-ci Madame ROUFFET Elodie a été recrutée en date du 2 octobre en contrat CUI pour 6 mois à 20h par semaine. Mlle ROUFFET Elodie est titulaire d'un CAP Petite Enfance. Elle effectuera le ménage des salles, écoles ... l'aide à la cantine, la garderie du soir et du midi ainsi que les TAPS.

INTERVENTIONS ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les horaires des TAP sont : mardi-jeudi-vendredi de 15H30 à 16H30, et propose d'organiser le planning ainsi :

	M 3	J 5	V 6
G1	Musique Motricité contes	Arts plastiques	Anim diverses
G2	Anim diverses	Musique Motricité contes	Initiation Arts du cirque
G3	Création de jeux vidéos	Anim diverses	Arts plastiques

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre des interventions activités périscolaires, de retenir les intervenants suivant :

- M. LAOUER Fabien qui interviendra pour des cours de jeux vidéo à raison d'une heure hebdomadaire pour l'année scolaire 2017/2018.
- Mr GAGNA Bernard qui interviendra pour des cours d'arts plastiques à raison de deux heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2017/2018.
- Mme BOUCAU Claudie qui interviendra pour des cours de musique/motricité à raison de deux heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2017/2018.
- Clowns en Vadrouilles qui interviendront pour des cours d'initiations aux arts du cirque à raison d'une heure hebdomadaire pour l'année scolaire 2017/2018.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte ces propositions pour l'année scolaire 2017/2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

SEMERAP

SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

Par délibération en date du 2 mars 2017, la Commune a fixé le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune 0,525 euros hors T.V.A. par m³ d'eau consommée.

Monsieur le Maire propose d'actualiser cette redevance à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de réviser cette redevance comme suit :

- Abonnement : 0 euros hors T.V.A.
- Surtaxe d'assainissement communale par m3 : **0,5355 €**

DICT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été informés du commencement des travaux prévus à compter du 21/10/2017 pour le remplacement de poteaux Orange.

LIEU DIT	NOMBRE DE POTEAUX
BARGHEON	1
BOSCAVERT	1
CHAMP MOISE	11
CHEZ DOUCET	29
LE DAVIDEIX	11
LA CHOMETTE	2
LA ROCHE	1
LACOST	10
LAMAZIERE	8
LASCIOUVE	1
LE BLADEIX	9
LE SUCHET	7
LES BARSES	1
MAZERON	3
MONTPIED	7
RETAILLAT	1

VILLEMAINE	2
GRANDSAIGNE	3

COLONIE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des informations données par mail par M. LEDOUX concernant les coûts de fonctionnement de la Colonie :

Contrôles annuels obligatoires:

Contrôle annuel divers: des 2 chaudières: nettoyage brûleurs, conduits de fumée, contrôle brûleurs gazinière cuisine, contrôle de la hotte aspirante, test d'étanchéité des tuyaux de gaz. Entreprise Bourdige: 300 à 400 € TTC

Contrôle annuel de détection incendie SSI: Chubb 900 € (il est onéreux, je pense que l'on peut trouver moins cher)

NB nous devons faire réaliser à un contrôle triennal pour la SSI: 400 € TTC environ tous les 3 ans

Contrôle annuel électrique: Dekra 540 € TTC

Contrôle annuel extincteurs: Fire and CO: 120 € TTC

Consommations et abonnements:

Electricité:

Abonnement tarif spécial (EJP) 549 € HT PUISSANCE 36 KVA

Consommation: HC: 6300 kva HP: 200 kva (année 2015 2016)

Eau:

Abonnement (17.95 + 32.39) € HT

Consommation: 250 m3 environ

Fuel pour les 2 chaudières

C'est variable de 1500 l à 2500 l par an

Un peu de chauffage en mi saison et eau chaude

Gaz:

Abonnement annuel: 146 € (location de la citerne de gaz)

Consommation de gaz : je n'ai pas les chiffres qu sont chez la trésorière mais nous la faisons remplir tous les 4 ans environ. dépense: 150 € par an ? tout dépend de la manière de cuisiner mais la consommation est en nette diminution depuis 15 ans

Assurance (bâtiments uniquement): MAIF 1007 € TTC (année 2016) pour 1093 m2

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la prochaine mise hors gel du bâtiment, présence des employés à prévoir, pour prise en main (courant novembre, date à venir),

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir, dans l'éventualité de la prise du bâtiment, si nous devons prendre ou non le mobilier (si c'est non, les en informer, pour qu'ils puissent s'organiser pour vendre, et déménager ?),

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la Proposition d'Adquat Architecture pour réaliser le diagnostic et l'état des lieux du bâtiment (pour un montant de 6960 € HT). Nous avons une possibilité de financement de cette étude à hauteur de 80 % par le programme Feader, demande à faire.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que nous avons deux solutions :

1. Communauté de communes
2. En interne, proposition de création d'un groupe de travail ou la commission des bâtiments communaux pour faire une proposition de coût et mode de fonctionnement et d'utilisations possibles.

Une visite a eu lieu avec la Communauté de Communes et l'office de tourisme, ils ne sont pas intéressés pour reprendre le bâtiment.

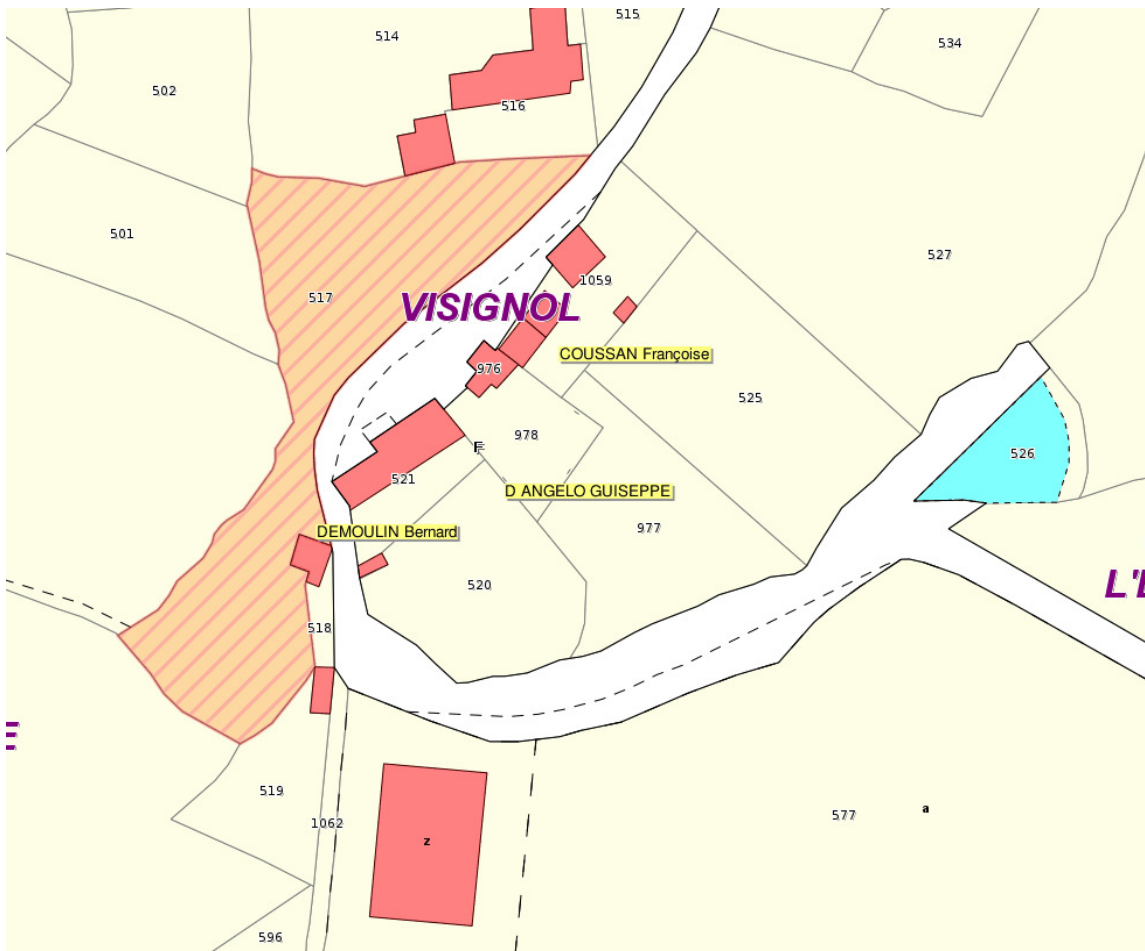
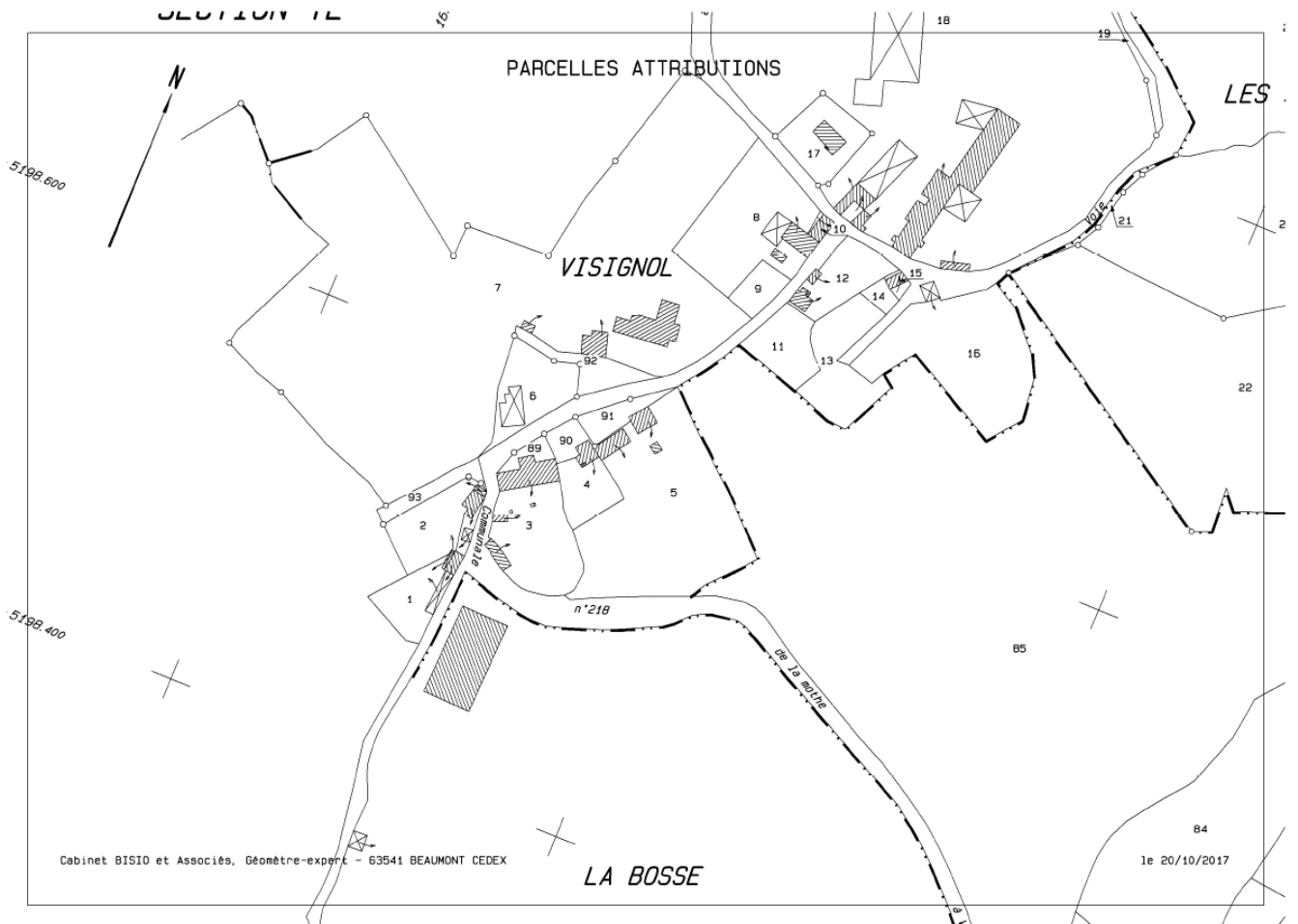
Monsieur le maire demande à ce que soit déposé un dossier Leader, et de voir avec le SMADC s'ils peuvent l'inclure dans leur étude.

Madame GIRAUDET Stéphanie propose que nous cherchions un stagiaire, ou une personne dans le cadre de service civique, afin qu'ils reprennent le dossier et étudie les différentes possibilités.

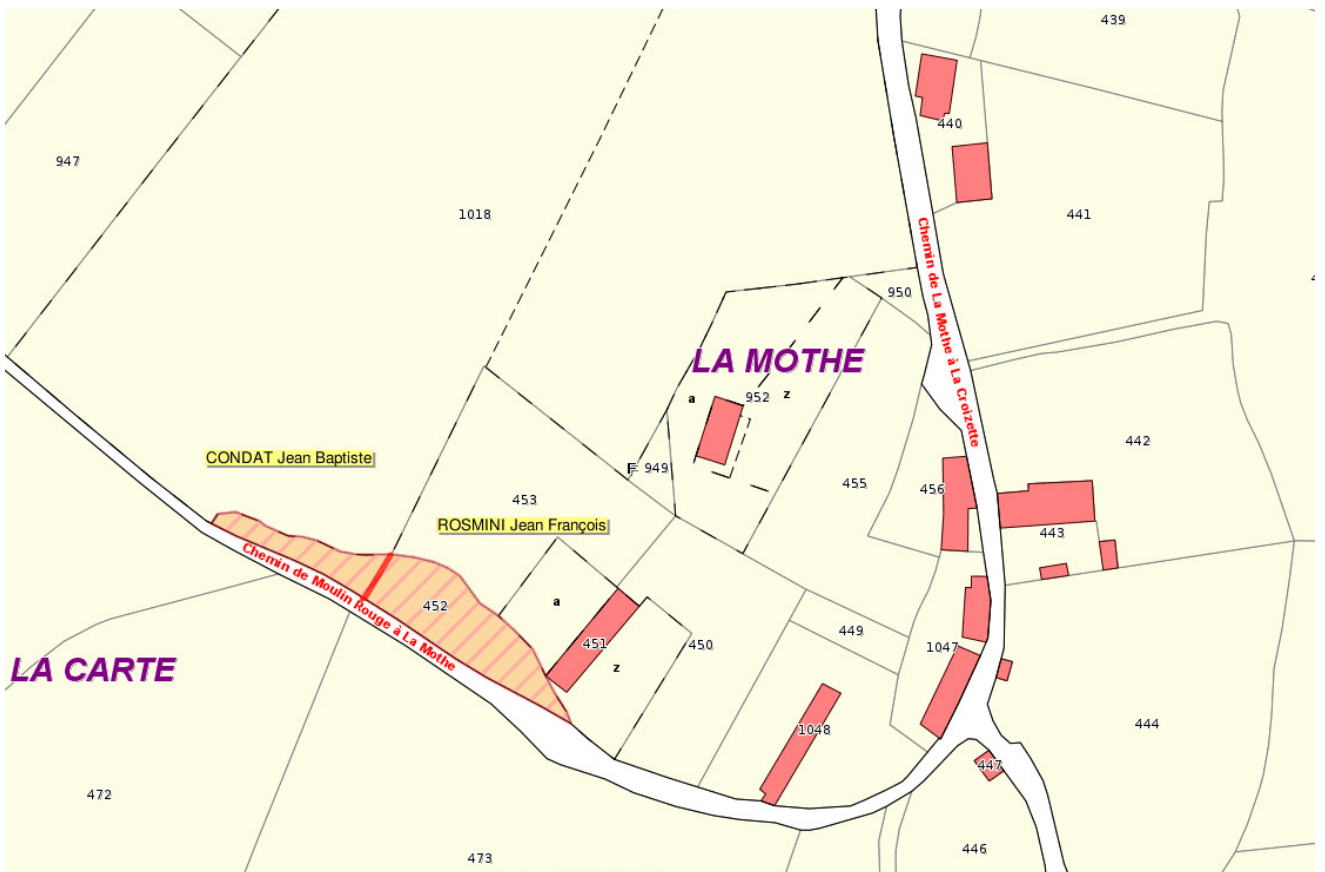
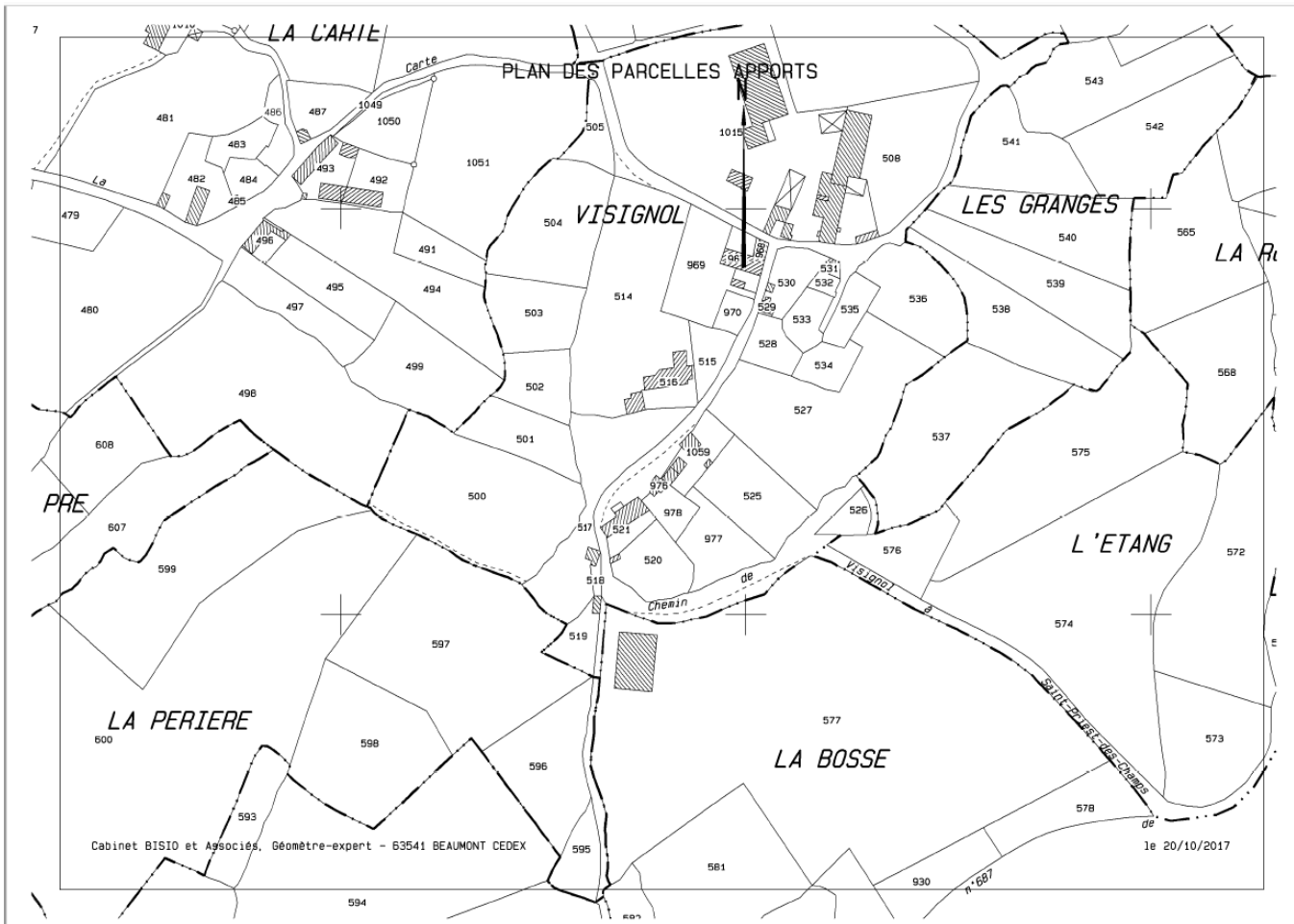
POUR INFORMATION, RAPPEL CONCERNANT LES SECTIONNAUX (la mothe et visignol)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qui a été fait concernant les sections à La mothe et Visignol.

VISIGNOL



LA MOTHE



AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que nous avons reçu l'accusé de réception de dossier complet concernant notre demande de subvention Mesure 4.3.1 du PDR Auvergne déposé dans le cadre l'aménagement foncier.

BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que nous avons reçu l'accord du Crédit agricole d'une subvention de 8000 Euros pour l'aménagement de la Boulangerie

AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordonnance du Tribunal administratif de Clermont Ferrand en date du 27 septembre 2017 a suspendu la décision du Conseil départemental du Puy de dôme en date du 10 avril 2017 ordonnant la prise de possession provisoire des nouvelles parcelles. Le prise de possession des nouvelles parcelles est donc provisoirement suspendue.

DROIT DES SOLS

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, la DDT ne sera plus en sera en charge d'instruire nos actes d'urbanisme. Le SMADC nous a proposé d'adhérer à leur service, nous devons rencontrer M. RICHI de l'ADIT afin d'étudier avec lui les modalités et tarifs.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

- ❖ Conseil d'école le 19 Octobre à 20H
- ❖ Réunion Bureau Foire aux Choux le 18 Octobre à 20H30, repas de remerciement le 24/11
- ❖ Concours Charolais le dimanche 5 Novembre
- ❖ Sainte Patronne Gendarmerie le Vendredi 10 Novembre
- ❖ Tribunal de Riom affaire Jeannin le Jeudi 9 Novembre à 9H00
- ❖ RDV à la Mairie (établissement du planning prévisionnel des études) le Lundi 23 Octobre à 9h30 avec M. AMBLARD

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Tondre route des granges

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSIONS

Voirie, assainissement : Courtine

CCAS : Vœux du Maire samedi 6 Janvier

Employés : Station d'épuration, la SEMERAP doit refaire le toit.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tarifs cimetières : regarder la réglementation concernant les tombes de 5m2
- Demande d'un couple qui cherchent un terrain afin de créer une exploitation agricole ayant pour activité principale, l'élevage d'escargots. Cette exploitation comprendra l'élevage en parcs, la transformation, la commercialisation (vente sur place, sur les marchés, dans les restaurants...) ainsi qu'un accueil pédagogique autour de cette activité (particulier, groupes scolaires...).

Propositions du Conseil Municipal : Lasciouve, ferme Duffal à LAVAL.

- Demande de Monsieur BALY Stéphane, ostéopathe, qui cherche un local pour exercer en tant qu'ostéopathe, en attendant que les rénovations de sa maison achetée à Beaufessoux soient terminées.

Proposition du Conseil Municipal : Local de la poste.

- Devis d'AC2S d'un montant de 3385.80 € TTC pour le remplacement de la chaudière dans le logement de la cure. Nous avons déjà une demande de location pour ce logement.
- Borne incendie arrachée route des fades, de renseigner si une prise en charge est possible auprès de l'assurance
- Achat armoire frigorifique, le Conseil est d'accord à l'unanimité « sur mesure budgétaire ».